



**COMPTE-RENDU**  
**CONSEIL MUNICIPAL**  
**Séance ordinaire du vendredi 5 juin 2015 à 20h30**

L'an **deux mil quinze et le 5 juin à 20h30**, les membres composant le conseil municipal de la commune de Felletin, dûment convoqués par le Maire par courrier électronique **le 30 mai 2015**, se sont réunis sous la présidence de Mme Jeanine PERRUCHET, au lieu habituel de ses séances, conformément à l'article L.2121-10 du Code général des collectivités territoriales.

**Étaient présents :**

Mme Jeanine PERRUCHET, M. Wilfried CELERIEU, Mme Corinne TERRADE, M. Christophe NABLANC, Mme Martine PAUFIQUE-DUBOURG, M. Philippe COLLIN, Françoise BOUSSAT, Mme Joëlle GILLIER, M. Roger LEBOURSE, Mme Joëlle MIGNATON, M. Michel AUBRUN, Manon THIBIER, Mme Renée NICOUX, M. Dominique VANONI, Mme Marie-Hélène FOURNET, M. Didier RIMBAUD.

**POUVOIRS**

- Philippe GILLIER → en faveur de Jeanine PERRUCHET
- Benoît DOUEZY → en faveur de Wilfried CELERIEU
- Anne-Marie PONSODA → en faveur de Corinne TERRADE

**SECRETAIRE DE SEANCE** → Manon THIBIER

**ADOPTION DU COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU 15 AVRIL 2015**

Joint à la convocation.

Approuvé avec 15 voix pour, 3 contre (Renée NICOUX, Marie-Hélène FOURNET et Didier RIMBAUD) et une abstention (Dominique VANONI)

**ORDRE DU JOUR**

Information : démission de David DAROUSSIN et remplacement par Dominique VANONI

1. Subventions aux associations
2. SCI DU MOULIN : levée de l'option d'achat au terme du contrat de crédit-bail
3. Acquisition de la parcelle AI 151 parking route d'Aubusson
4. Bail commercial du local situé 12 place Courtaud
5. Mise en vente de l'ancienne école Saint Roch

6. Droit de préemption urbain
7. Décision budgétaire modificative : budget principal
8. Décision budgétaire modificative : budget assainissement
9. Motions de soutien à l'Association des Maires de la Creuse pour le maintien de la ligne PO(L)LT avec des dessertes creusoises. La motion de soutien à l'AMAC contre la proposition de carte scolaire est retirée de l'ordre du jour.

## QUESTIONS DIVERSES

### **Information : démission de David DAROUSSIN et remplacement par Dominique VANONI**

Jeanine PERRUCHET fait part aux membres du conseil de la décision de David DAROUSSIN de démissionner de ses fonctions de conseiller municipal, notifiée par courrier du 28.04.2015, et de son remplacement par Dominique VANONI, en tant que candidat suivant sur la liste Vivre Felletin.

Le conseil municipal avait élu David DAROUSSIN membre titulaire de la commission communale des impôts directs. Il conviendra d'assurer son remplacement à cette commission lors de la prochaine séance du conseil municipal.

### **1 - Subventions aux associations**

#### *Présentation de Wilfried CELERIEN*

La commission « Vie associative » s'est réunie *mardi 2 juin à 20h30*, salle du conseil municipal, afin de faire des propositions sur la répartition des crédits inscrits au budget pour les subventions aux associations (article 6574 : 55 000 €, étant entendu que des acomptes ont été versées en début d'exercice : à l'Association sportive Jacques Grancher 420 €, au collège Jacques Grancher pour les voyages pédagogiques 840 €, à l'ENTENTE CYCLISTE FELLETIN-USSEL CREUSE-CORREZE 6 000 €).

Tous les membres du conseil ont été invités à participer à la réunion de la commission.

#### **Il est demandé au conseil municipal**

D'ACCORDER les subventions aux associations au vu des propositions de la commission, sous réserve des acomptes déjà versés ;

D'AUTORISER le Maire à mandater les dépenses correspondantes.

#### **Débat**

LA CHARRAUD : la subvention porte sur la réception d'autres groupes à l'occasion de l'anniversaire de l'Association.

LAINAMAC : l'association sera reçue pour plus de précision sur la demande. Le montant attribué ce jour sera peut-être complété lors d'une prochaine séance, selon les résultats de l'entretien.

CETIL'ART : la subvention est destinée à l'accrochage des flammes pour le festival de la flamme. En 2015 l'accrochage est prévu au 27 juillet, ce qui est trop tard.

Les Fus@niment : l'Association reprend l'organisation du feu d'artifice. Corinne TERRADE fait état du programme d'animation et propose de porter le montant à 6 500 €.

PROMOBAT : la subvention porte sur la publication de la revue.

Théâtre Jean Lurçat : Renée NICOUX indique que 4 000 € est le montant minimum pour assurer la reconnaissance de la scène nationale. Didier RIMBAUD suggère que l'aide de la commune, actuellement axée sur le fonctionnement de la structure, soit recentrée sur des actions organisées sur Felletin, comme c'est le cas pour d'autres communes. Jeanine PERRUCHET propose de préciser dans un courrier à l'Association que la commune souhaite un spectacle à Felletin et qu'à cette condition, un supplément de subvention pourra être attribué.

Union Sportive Felletinoise : la baisse de la subvention s'explique par les travaux de rénovation du terrain. Renée NICOUX fait remarquer que la compétence a été transférée à la Communauté de Communes. Philippe COLLIN précise que seuls les nouveaux équipements relèvent de la compétence communautaire. Des travaux de rénovation sont envisagés sur les vestiaires.

Montant total attribué : 48 670 €.

Solde pouvant être attribué ultérieurement : 6 330 €

### **Résultat du vote**

- Pour l'Association CETIL'ART :

Exprimés : 19 / Pour : 15 / Contre : 4 (Renée NICOUX, Dominique VANONI, Marie-Hélène FOURNET, Didier RIMBAUD car désapprouvent qu'il ne soit pas accordé de subvention) / Abstention : 0

- Pour les Associations suivantes Corinne TERRADE, en tant que Trésorière, ne prend pas part au vote :

Entente Cycliste Felletin Ussel Creuse Corrèze

Union Cycliste Felletinoise

Union Sportive Felletinoise

Exprimés : 18 / Pour : 18 / Contre : 0 / Abstention : 1

Pour les autres Associations :

Votants	Pour	Contre	Abstention
19	19	0	0

## **2 - SCI DU MOULIN : levée de l'option d'achat au terme du contrat de crédit-bail**

*Présentation de Jeanine PERRUCHET*

Par un contrat du 25.05.2000, la commune a donné en crédit-bail à la SCI DU MOULIN un ensemble immobilier situé sur les parcelles cadastrées AR n°113, 115, 119, 120 et 121, d'une surface de 1 ha 65 a 55 ca, aux fins d'exploitation d'une filature.

Ce contrat est arrivé à échéance et la SCI DU MOULIN a levé l'option d'achat.

### **Il est demandé au conseil municipal**

D'APPROUVER la régularisation de la vente des biens objets du contrat de crédit-bail du 25.05.2000 au profit de la SCI DU MOULIN au prix de 0,15 € ;

DE CONFIER la rédaction de l'acte authentique à Maître Maryse LALLEMAND, notaire à BONNAT ;

D'AUTORISER le Maire à signer l'acte de vente ainsi que tous documents relatifs à ce dossier.

**Résultat du vote**

Votants	Pour	Contre	Abstention
19	19	0	0

**3 - Acquisition de la parcelle AI 151 parking route d'Aubusson**

*Présentation de Jeanine PERRUCHET*

Dans le cadre de l'opération de création du parking de la route d'Aubusson, le conseil municipal, par délibération du 12.11.2009, a autorisé l'acquisition des parcelles cadastrées section AI n° 151 et 158 au prix de 6,25 €/m<sup>2</sup>.

La vente, confiée à Maître Nathalie DROJAT, avait été reportée en ce qui concerne la parcelle AI n°151, jusqu'à la tombée de l'inscription hypothécaire, désormais intervenue.

**Il est demandé au conseil municipal**

D'APPROUVER l'acquisition auprès de M et Mme CIRODDE de la parcelle cadastrée section AI n° 151, d'une superficie 158 m<sup>2</sup>, au prix de 6,25 €/m<sup>2</sup>, soit montant **987,50 €**.

D'AUTORISER le Maire à signer l'acte authentique de vente à intervenir, à mandater les dépenses correspondantes et à procéder à toutes formalités utiles.

**Résultat du vote**

Votants	Pour	Contre	Abstention
19	19	0	0

**4 - Bail commercial du local situé 12 place Courtaud**

*Présentation de Wilfried CELERIEN*

Le local antérieurement occupé par la MALLE DE FELLETIN, 12, place Courtaud, est occupé depuis le 1<sup>er</sup> décembre 2014 par Mélodie GEORGET, esthéticienne. S'agissant de permettre l'exercice d'un début d'activité professionnelle sur Felletin, le contrat d'occupation est d'une durée d'un an. Le loyer mensuel est de 359 €, soit 409 € sur lesquels la commune consent une réduction de 50 € pendant la durée du contrat, s'agissant d'un contrat d'occupation précaire.

Par un courrier électronique du 11.05.2015 Mélodie GEORGET sollicite un bail commercial pour ce local.

Les conditions des baux commerciaux sont fixées par le code de commerce, aux articles L145-1 et suivants. En particulier :

- la durée minimum est de 9 ans, soit 3 périodes de 3 ans,
- l'occupant peut résilier à l'expiration de chaque période de 3 ans,
- le bailleur a l'obligation, sauf décision motivée, de renouveler le bail à l'échéance à la demande de l'occupant.

Il convient de solliciter auprès de la Direction Générale des Finances Publiques la création d'un compte de TVA spécifique pour ce bail commercial. Les loyers seront assujettis à la TVA au taux de 20%.

## **Il est demandé au conseil municipal**

D'APPROUVER la conclusion d'un bail commercial au profit de Mélodie GEORGET, pour une durée de 9 ans, moyennant un loyer mensuel de **409 € TTC** (340,84 € HT + TVA à 20% 68,16 €), révisable à l'issue de chaque période de 3 ans selon les variations de l'indice des prix à la consommation ;

DE CONFIER la rédaction du bail commercial à un notaire ;

D'AUTORISER le Maire à solliciter auprès de la Direction Générale des Finances Publiques la création d'un nouveau service de TVA ayant pour objet l'assujettissement à la TVA des loyers prévues par le bail commercial

D'AUTORISER le Maire à signer l'acte à intervenir et à procéder à toutes formalités utiles.

### **Résultat du vote**

Votants	Pour	Contre	Abstention
19	19	0	0

## **5 - Mise en vente de l'ancienne école Saint Roch**

*Présentation de Jeanine PERRUCHET*

L'Agence MARCON IMMOBILIER a été sollicitée pour la recherche d'acquéreurs potentiels pour l'ancienne école Saint Roch. Le bien, situé impasse Saint Roch et 33, Grande rue, occupe les parcelles cadastrées AM n°16, 467, 468 et 470. France Domaine, dans un avis du 4.07.2014, l'a estimé à 160 500 €.

### **Il est demandé au conseil municipal**

D'AUTORISER le Maire à signer un mandat exclusif de vente au profit de l'Agence MARCON IMMOBILIER valant engagement pour la commune de vendre l'ensemble immobilier de l'ancienne école Saint Roch à tout acquéreur potentiel présenté par l'agence au prix de **160 500 €**, suivant l'Avis des Domaines.

### **Débat**

Didier RIMBAUD demande pourquoi ce bien a été acheté ?

Jeanine PERRUCHET répond qu'à l'époque il y avait un projet de pôle enfance.

Didier RIMBAUD demande si ces besoins ne sont plus d'actualité ?

Jeanine PERRUCHET explique que la commune n'a pas les moyens de remettre en état le bâtiment.

Didier RIMBAUD fait observer que le bien est hors d'eau et hors d'air et qu'il pourrait être gardé en réserve foncière en attendant l'opportunité d'un projet. Quel projet privé pourrait trouver place dans ce bâtiment ? Il suggère de vendre séparément la maison sur la Grand rue ?

Wilfried CELERIEN objecte que le bien se dégrade très vite.

Christophe NABLANC évoque le coût de la taxe foncière.

Philippe COLLIN ajoute que l'emprunt souscrit pour l'acquisition du bâtiment est toujours en cours.

Jeanine PERRUCHET demande à Wilfried CELERIEN de faire la visite des lieux à ceux qui le souhaitent.

Renée NICOUX dit que seule une collectivité peut être intéressée. Des aides financières pourraient être obtenues. Les travaux pourraient être exécutés en plusieurs tranches.

Wilfried CELERIEEN mentionne que d'autres projets sont prioritaires, comme l'Espace Tibord du Chalard.

Didier RIMBAUD demande à combien de voix le conseil a approuvé l'achat ?

Jeanine PERRUCHET répond : à l'unanimité.

#### Résultat du vote

Votants	Pour	Contre	Abstention
19	15	Renée NICOUX, pour le principe Dominique VANONI car trop précipité	Marie-Hélène FOURNET Didier RIMBAUD car prématuré

#### 6 – Droit de préemption urbain

*Présentation de Jeanine PERRUCHET*

La commune a reçu notification des déclarations d'intention d'aliéner ci-après :

Date	Adresse	Réf cadastrales	Anciens propriétaires	Nouveaux propriétaires
15-mai-15	5 Avenue de la gare	AI 106	DEZ Didier	MESSOUS Saïd
30-avr-15	99 rue de Beaumont	AK 52, 53 et 57	Indivision MARTINIE	BARLAUD Benjamin
24-avr.-15	Lieu-dit Bouquet	AM 232 et 233	BARATON Marie-Louise	CLUZEL Jean-Luc
16-juin-15	2 route d'Aubusson	AM 60	AUGOYARD Brigitte	FOURTON Florian et VAN HEESCH Nieke
27-mai-15	34 Rue Ste Esperance	AL 418	LOZACH Marion	MIOSSEC Gaëlle
28-mai-15	5892 route de Tulle (n° conforme au cadastre)	AT 82, 83, 126 et 128	BARRIERE Suzanne DUPRAS Michèle et DUPRAS Marie Thérèse	M TINDILLIER Cédric et VIALLE Béatrice

#### Il est demandé au conseil municipal

DE RENONCER à l'exercice du droit de préemption urbain sur les aliénations ci-dessus.

#### Résultat du vote

Votants	Pour	Contre	Abstention
19	19	0	0

#### 7 - Décision budgétaire modificative : budget principal

*Présentation de Christophe NABLANC*

Le coût du raccordement de la salle polyvalente au réseau de gaz s'est élevé à **1 094,29 €TTC**. Cette dépense a été imputée en mars 2015 au budget principal de la commune à la section d'investissement, Opération 139 « salle polyvalente », Article 23151, mais les crédits correspondants n'ont pas été inscrits au budget. Aussi, il convient de régulariser l'écriture par prélèvement sur l'opération 265 « travaux de voirie 2015 ».

Par ailleurs, pour permettre l'acquisition de la parcelle cadastrée section AI n° 151, il convient d'inscrire au budget les crédits nécessaires en section d'investissement à l'opération 236 « parking route d'Aubusson », soit le prix de la vente, 987,50 €, augmenté des frais d'acte, soit **2 000 €**, par prélèvement sur l'opération 265 « travaux de voirie 2015 ».

Enfin, une subvention de 14 476,19 perçue au titre de la DETR en 1999 pour le financement des travaux d'enfouissement des réseaux, a été inscrite par erreur à l'article 1331 « subvention DETR transférable ». Or ce compte doit faire l'objet d'un amortissement. Aussi il conviendra de régulariser par une écriture d'ordre à l'article 1341 « subvention DETR *non* transférable ».

### Il est demandé au conseil municipal

D'ADOPTER la décision budgétaire modificative n°1 pour le budget principal :

<b>SECTION D'INVESTISSEMENT - Dépenses</b>				
<i>Opération</i>	<i>Article</i>	<i>Budget avant DM1</i>	<i>Décision modificative</i>	<i>Budget après DM1</i>
<b>AUGMENTATIONS DE CRÉDITS</b>			<b>+ 1 094,29 €</b>	
139 « salle polyvalente »	23151 « installations, matériel et outillage »	0,00 €	+1 094,29 €	1 094,29 €
236 « parking route d'Aubusson »,	2111 « terrains nus »	0,00 €	+2 000,00 €	2 000,00 €
<b>DIMINUTIONS DE CRÉDITS</b>			<b>- 3 094,29 €</b>	
268 Travaux de voirie 2015	2313 Constructions	111 284,71 €	- 3 094,29 €	108 190,42 €

<b>SECTION D'INVESTISSEMENT</b>			
<b>Dépenses</b>		<b>Recettes</b>	
<i>Opération</i>	<i>Article</i>	<i>Opération</i>	<i>Article</i>
041	+14 476,19	041	+14 476,19
1331		1341	

D'AUTORISER le Maire à passer les écritures et mandater les dépenses correspondantes.

### Résultat du vote

Votants	Pour	Contre	Abstention
19	19	0	0

## 8 - Décision budgétaire modificative : budget annexe assainissement

Présentation de Christophe NABLANC

Pour le service de l'Assainissement, le résultat du compte administratif 2014 est le suivant :

	Section d'exploitation	Section d'investissement
<b>Report de l'exercice 2013</b>		
Dépenses(001)		1 280,46
Recettes (002)	44 179,79	
<b>Réalisations de l'exercice 2014</b>		
Dépenses	139 935,53	46 322,34
Recettes	126 825,41	50 127,23
<b>Total réalisations 2014 + Reports 2013</b>		
Dépenses		
Recettes	<b>31 069,67</b>	<b>2 524,43</b>
<b>Restes à réaliser de l'exercice 2014</b>		
Dépenses		16 323,64
Recettes		4 275,00
<b>Résultats cumulés : Total réalisations 2014 + Reports 2013 + Restes à réaliser 2014</b>		
Dépenses		<b>9 524,21</b>
Recettes	<b>31 069,67</b>	
<b>Résultat définitif <i>excédent</i></b>		<b>21 545,46</b>

→ L'affectation du résultat du CA 2014 au budget primitif 2015 aurait dû être le suivant :

- Report excédentaire en exploitation (FR 002) : (31 069,67 – 9 524,21) 21 545,46 €
- Report excédentaire en investissement (IR 001) : 2 524,43 €
- Couverture du besoin de financement de la section d'investissement (IR 1068) : 9 524,21 €

Or du fait d'une défaillance technique, la délibération d'affectation des résultats mentionne :

- Report excédentaire en fonctionnement (FR 002) : 31 069,67
- Report excédentaire en investissement (IR 001) : 2 524,43

Aussi, il convient de reprendre la délibération d'affectation des résultats du 15.04.2015 et de régulariser les écritures au BP 2015 par une décision modificative.

### **Il est demandé au conseil municipal**

DE REPRENDRE la délibération du 15.04.2015 d'affectation des résultats du CA 2014 de la manière suivante :

- Report excédentaire en exploitation (FR 002) : 21 545,46 €
- Report excédentaire en investissement (IR 001) : 2 524,43 €
- Couverture du besoin de financement de la section d'investissement (IR 1068) : 9 524,21 €



D'ADOPTER la décision budgétaire modificative n°1 pour le budget Assainissement :

<b>SECTION D'EXPLOITATION</b>				
<i>Article</i>	<i>Libellé</i>	<i>Budget avant DM</i>	<i>DM</i>	<i>Budget après DM</i>
<b>DIMINUTION DE CRÉDITS - Recettes</b>				
002	Résultat reporté	31 069,67	-9 524,21	21 545,46
<b>DIMINUTION DE CRÉDITS - Dépenses</b>				
023	Virement à la section d'investissement	35 347,67	-9 524,21	25 823,46
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT</b>				
<i>Article</i>	<i>Libellé</i>	<i>Budget avant DM</i>	<i>DM</i>	<i>Budget après DM</i>
<b>DIMINUTION DE CRÉDITS - Recettes</b>				
021	Virement de la section d'exploitation	35 347,67	-9 524,21	25 823,46
<b>AUGMENTATIONS DE CRÉDITS - Recettes</b>				
1068	Couverture du besoin de financement de la section d'investissement	/	+9 524,21	9 524,21

**Résultat du vote**

Votants	Pour	Contre	Abstention
19	15	4 Renée NICOUX, Dominique VANONI, Marie-Hélène FOURNET, Didier RIMBAUD car voté contre le BP 2015	0

**9 – Motions de soutien à l'Association des Maires de la Creuse pour le maintien de la ligne PO(L)LT avec des dessertes creusoises.**

*Présentation de Jeanine PERRUCHET*

Christophe NABLANC donne lecture du texte de la motion joint en annexe du rapport de présentation.

**Il est demandé au conseil municipal**

D'APPORTER SON SOUTIEN à la motion de l'Association des Maires de la Creuse.

**Résultat du vote**

Votants	Pour	Contre	Abstention
19	19	0	0

## **Agenda :**

- **du 13 au 16 juin** : fête patronale
- **13 juin** : à partir de 10h00 « vide dressing » dans la cour de l'école maternelle / en soirée concert de chorales à l'église du Moutier / théâtre à l'Espace Tibord du Chalard par la compagnie « Fée d'hiver » / feu d'artifice
- **14 juin matin** : défilé de vieilles voitures
- **20 juin à partir de 14h00** : Itinéludanse à la Médiathèque / musique et danse place Courtaud / journée de la Diamanterie. En soirée : feu de la Saint-Jean et guinguette
- **21 juin après-midi** : course cycliste « la Felletinoise »
- **24 juin 9h00 – 12h30** : réunion publique à la salle des fêtes de Saint-Frion, lancement du diagnostic foncier agricole sur le territoire communautaire
- **avant fin juin** : réunion du conseil municipal pour l'approbation d'un avenant n°2 au contrat de délégation de service publique pour le chauffage urbain